

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
04380 Castellard-Mélan**

Séance du 24 septembre 2008

L'an deux mille huit et le 24 septembre à 17 heures 20.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques JULIEN.

Date de la convocation : 19/9/2008

Nombre de membres

En exercice : 9

Qui ont pris part à la délibération : 7

Présents : BARDIN Chantal, BREISSAND Cédric, PHILIP Lydie, GODDEFROY Coralie,
VINDEIRINHO Joseph, GODDEFROY Maurice, LANDOUZY Cédric, JULIEN Jacques

Absent : Michel ADAM

Procuration : de Monsieur VINDEIRINHO Joseph à Madame PHILIP Lydie

Le conseil nomme Chantal BARDIN comme secrétaire de séance.

Concernant les projets

Le conseil charge le maire à engager toutes négociations et procédures visant à mener à bien les projets ci-après :

- ✓ l'aménagement du mur de soutènement du chemin communal (parcelle non numérotée) qui conduit de la route départementale n° 3 au bâtiment communal et à l'entrée nord du bâtiment Scouts&Guides de France, par la pose d'un garde corps en accotement,
- ✓ réfection de la toiture de l'église de Mélan,
- ✓ réalisation du radier du vallon des Graves,

Le conseil charge le 1^{er} adjoint à engager toutes négociations et procédures visant à mener à bien le remplacement de la canalisation d'alimentation en eau de source du hameau du Village,

Après obtention des financements et des devis de trois maîtres d'œuvre le conseil sera informé et consulté avant commande des travaux.

Entretien du chemin de Gaudemar

Le conseil charge le maire de négocier et de faire réaliser sur la partie communale de ce chemin, la mise en place de graves en accord avec Monsieur Brosché utilisateur du dit chemin et au-delà.

Divers

1. Le conseil approuve le protocole entre la DDE et la commune pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.
2. Le conseil décide de ne pas renouveler la convention de passage de canalisation sur terrain ONF, du bassin de Mélan, au virage de Viérisnarde
3. Le conseil décide de renouveler l'opération « colis de Noël » pour les anciens de la commune.
4. Le conseil décide de clôturer les demandes anciennes de subvention, pour des opérations non réalisées, auprès du Conseil régional.

Budget : Décision modificative

1. Le conseil décide d'affecter les recettes de loyers non budgétées pour équilibrer les charges de personnel 2008,
2. Le conseil décide d'affecter les recettes d'investissement (subventions), au paiement des charges suivantes :
 - Géomètre Géo TP chemin de la Faïsse pour 2 640 €
 - Empierrement mur menaçant ruine pour 1 674 €
 - Restauration, patine des bancs et menuiseries de l'église du Castellard : 8 626 €
 - Renforcement du chemin de Gaudemar : à négocier

La séance est levée à 20h.

Affiché le 26 SEPTEMBRE 2008